

CONDITIONS PARTICULIÈRES ÉLANCIO 2017 T1

Article 1 - Généralités

Le Compte à Taux Progressif dénommé ÉLANCIO 2017 T1 est un compte bancaire rémunéré soumis aux dispositions des Conditions générales de Banque au quotidien ainsi qu'aux présentes Conditions particulières. En cas de contradiction, les dispositions des présentes Conditions particulières prévalent sur celles des Conditions générales.

Article 2 - Modalités d'ouverture

La souscription du compte bancaire ÉLANCIO 2017 T1 est ouverte jusqu'au 31 mars 2017. Sous réserve de la disponibilité du produit à la date de souscription, la présente Convention est conclue pour une durée indéterminée entre Orange Bank et :

- toute personne physique pleinement capable dans les actes de la vie civile. Dans ce cas, ÉLANCIO 2017 T1 peut être ouvert soit sous forme de compte individuel, soit sous forme de compte joint.
- ou, en cas d'incapacité, toute personne physique dûment représentée. Dans cette dernière hypothèse :
 - l'ouverture d'ÉLANCIO 2017 T1 est, le cas échéant, conditionnée par la signature du Représentant Légal du titulaire du compte. Le non-respect de cette règle pourra entraîner la clôture d'ÉLANCIO 2017 T1 sans préavis,
 - le compte fonctionnera sous la signature du Représentant Légal ou avec son assistance selon les règles du régime de protection applicable,
 - ÉLANCIO 2017 T1 ne peut être ouvert en compte joint.

L'ouverture d'ÉLANCIO 2017 T1 doit nécessairement être accompagnée d'un premier versement d'un montant minimum de 500 (cinq cents) euros. ÉLANCIO 2017 T1 peut être souscrit pour une durée initiale de 4 ans, 6 ans ou 8 ans.

Article 3 - Modalités de fonctionnement

ÉLANCIO 2017 T1 est un compte bancaire rémunéré qui doit, en permanence, présenter un solde créditeur de 500 (cinq cents) euros minimum afin d'éviter qu'il ne soit clôturé à l'initiative d'Orange Bank par lettre recommandée avec accusé de réception dans le respect d'un préavis de 2 mois à compter de la date d'envoi du courrier.

Le montant des sommes enregistrées au crédit d'ÉLANCIO 2017 T1 ne peut à aucun moment dépasser le plafond maximum fixé à 1 000 000 (un million) d'euros.

Par exception, ce plafond pourra toutefois être dépassé par l'écriture annuelle de capitalisation des intérêts. Orange Bank se réserve le droit de modifier le montant de ce plafond. Aucun moyen de paiement n'est délivré dans le cadre de la souscription d'un ÉLANCIO 2017 T1. Les opérations autorisées sur ÉLANCIO 2017 T1 sont les suivantes :

■ 3.1 - Au crédit du compte

Sont autorisés pour le versement initial (d'un montant minimum de 500 (cinq cents) euros) :

- les virements depuis le compte bancaire Orange Bank du(des) titulaire(s) (ou de son Représentant Légal si le titulaire est mineur),
- les chèques libellés à l'ordre du(des) titulaire(s) et endossés par le(s) titulaire(s). Lorsque le titulaire du compte est soumis à un régime de protection, les chèques sont endossés par ce dernier et/ou son Représentant Légal le cas échéant.

Sont autorisés pour les versements ultérieurs (d'un montant minimum de 10 (dix) euros) :

- les virement(s) interne(s) ou externe(s) en provenance d'un compte du(des) titulaire(s) ou d'un tiers,
- les remise(s) de chèque(s) bancaire(s) ou postal(aux) émis à l'ordre du(des) titulaire(s) et endossés par le(s) titulaire(s). Lorsque le titulaire du compte est soumis à un régime de protection, les chèques sont endossés par ce dernier et/ou son Représentant Légal le cas échéant. Le montant de la remise est porté au crédit d'ÉLANCIO 2017 T1 à l'issue du délai de traitement et sous réserve d'encaissement.

Les opérations au crédit d'ÉLANCIO 2017 T1 pourront être effectuées jusqu'au 31 mars 2017 inclus. Après cette date, aucune opération ne pourra plus être portée au crédit d'ÉLANCIO 2017 T1.

Ainsi, si un versement est réalisé postérieurement à cette date, celui-ci sera crédité de plein droit sur :

- tout autre compte bancaire ou Compte sur Livret déjà ouvert au nom du titulaire dans les livres d'Orange Bank,
- ou à défaut, sur un Compte sur Livret qu'Orange Bank ouvrira au nom du titulaire et dont les modalités de fonctionnement figurent dans les Conditions générales du produit.



■ 3.2 - Au débit du compte

Le montant minimum d'une opération au débit du compte est de 10 (dix) euros. Sont autorisés les prélèvements ainsi que les virements par ordre exprès, au crédit d'un compte du(des) titulaire(s) ou d'un tiers. Lorsque le titulaire du compte est soumis à un régime de protection, l'ordre de virement est signé par ce dernier et/ou son Représentant Légal le cas échéant. Un ordre de virement ne pourra pas être exécuté s'il a pour effet de rendre débiteur ÉLANCIO 2017 T1.

Article 4 - Rémunération

■ 4.1 - Calcul des intérêts

Les taux d'intérêt bruts s'appliquent aux sommes déposées sur le compte ÉLANCIO 2017 T1 dont le solde est supérieur à 500 (cinq cents) euros et inférieur à 1 000 000⁽¹⁾ (un million) d'euros. Ce sont des taux garantis et progressifs⁽²⁾ fixés selon la durée choisie :

Durée du taux progressif	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
4 ans	0,15 %	0,30 %	0,60 %	1,00 %	-	-	-	-
6 ans	0,15 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,20 %	-	-
8 ans	0,15 %	0,20 %	0,40 %	0,70 %	0,90 %	1,00 %	1,20 %	1,40 %

Au-delà, les taux seront déterminés par Orange Bank selon les conditions du marché. Le calcul des intérêts est effectué au jour le jour sur une base annuelle. Ces intérêts seront capitalisés annuellement le 31 décembre de chaque année.

(1) Hors capitalisation des intérêts. (2) Soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0,52 % sur 4 ans, 0,65 % sur 6 ans et 0,75 % sur 8 ans pour un versement au 16 janvier 2017 sans retrait des sommes pendant toute la durée choisie.

■ 4.2 - Fiscalité⁽³⁾

Les intérêts versés par Orange Bank sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Ces intérêts seront soumis à un prélèvement obligatoire à la source au taux en vigueur lors de la perception des intérêts, constituant un acompte non libérateur de l'impôt sur le revenu. Sous certaines conditions, la réglementation en vigueur prévoit que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement obligatoire. Si le(s) titulaire(s) le souhaite(nt), il(s) devra (devront) adresser, sous sa (leur) responsabilité, une demande de dispense à Orange Bank. En présence d'un régime de protection, si le titulaire du compte et/ou, le cas échéant, son Représentant Légal le souhaite(nt), il(s) devra (devront) adresser, sous sa (leur) responsabilité, une demande de dispense à Orange Bank. Chaque année, une nouvelle demande de dispense devra être transmise à Orange Bank au plus tard à la date fixée par la réglementation en vigueur. Lorsque le client souscrit un produit Orange Bank pour la première fois après cette date, la demande de dispense pourra être formulée à cette occasion. Dans le cas où le montant des revenus de produits de placement à revenu fixe du foyer fiscal n'excède pas, au titre d'une année, le montant fixé par la réglementation en vigueur, le(s) titulaire(s) ou, en présence d'un régime de protection, le titulaire et/ou, le cas échéant, son Représentant Légal, pourra (pourront) continuer à opter pour un prélèvement libérateur de l'impôt sur le revenu. Cette option sera exercée auprès de l'administration fiscale, lors du dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus. L'impôt est majoré des prélèvements sociaux qui sont dans tous les cas prélevés à la source.

(3) Conditions en vigueur au 16/01/2017, susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

Réf. 60383-012017 - Édition : janvier 2017

Orange Bank - S.A. au capital de 220 825 712 € - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil cedex - 572 043 800 RCS Bobigny
Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369 - www.gbanque.com.

Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9.

Les produits et services bancaires d'Orange Bank peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.

Orange Bank

Groupama Banque devient Orange Bank